

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2020/2021**  
**ADDITIF N°94**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 28 juin 2021 à 14h00 au 4 juillet 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

Les participants pourront choisir d'assister au festival des Vieilles Charrues parmi les dates suivantes :

- 1 /Le 08 et le 09 juillet 2021
- 2/ Le 10 et le 11 juillet 2021
- 3/ Le 13 et le 14 juillet 2021
- 4/ Le 15 et le 16 juillet 2021
- 5/ Le 17 et le 18 juillet 2021

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits pour chacune des 5 dates proposées (soit 10 gagnants au total).

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **10 lots « 2 pass pour assister pendant 2 jours au festival des Vieilles Charrues en juillet 2021 à Carhaix en Bretagne » d'une valeur unitaire de 164 (cent soixante-quatre) euros**

Le gagnant devra impérativement être majeur.

**Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire (test, vaccin etc.)**

Tous les autres frais occasionnés lors du festival notamment l'hébergement et les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du festival. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du festival. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du festival ou d'un ou plusieurs concerts.